



## Conseil municipal du 11 juin 2021

Elu(e)s présent(e)s : Caroline Desmaretz-Carles, Alban Galiana, Marjorie Larroque, Alain Carles, Maryline Cavaillé-Roch, Régis Chateau, Michel Druene, Benjamin Panis et Anne-Catherine Docquier.

Elu(e)s excusé(e)s : Jesahel Cano

Secrétaire de séance : Caroline Desmaretz- Carles

Début de la séance : 18h30

-----

### Rencontre nouveau directeur de la carrière des roches bleues :

Présentation de la nouvelle équipe de la carrière des roches bleues par Mr Thirion Kévin, directeur.  
Mr Thirion informe le conseil municipal de ses axes de travail actuels concernant la carrière.

### Travaux préliminaires :

Panneautages spécifiques à remettre en place à l'intérieur et à l'extérieur de la carrière.

Etude de réalisation pour des zones espaces protégées avec des écologues pour protéger la biodiversité.

Difficultés entrée et sortie de la carrière. Le délai de 5 ans est raccourci à 18 mois à compter de l'ouverture de la carrière en juillet 2021. Toutefois, la société va faire tout son possible pour réaliser les travaux pour le printemps 2022. Une étude est réalisée concernant les écoulements pluviaux sur la route départementale et le stationnement des camions à l'entrée de la carrière.

Participation à des réunions entre la mairie et les responsables de la carrière (1/ fois par an) pour faire le point sur les mesures, les problématiques éventuelles ou repérées (vibration, poussière, opsiométrie, relevés sismographiques).

Travaux en cours d'élaboration pour les captages d'hydrocarbures en cas de fuite d'un véhicule ou engin

Déboisements et défrichements avant l'été pour respecter les OLD.

Rédaction d'un plan de gestion

Inventaire de la faune actuelle et préparer un endroit pour accueillir les espèces qui vont partir dès la reprise de la carrière. Corridor de sécurité. Inventaire réalisé par Hérault Cinergis.

Sécurisation du site par une clôture protégée.

Demande que la carrière puisse être visitée par les élu(e)s du conseil municipal et les administré(e)s afin que l'ensemble des personnes puissent se rendre compte de l'infrastructure et répondre aux questions directes. Mr Thirion est favorable. Prévision de la date en septembre 2021.

Partie minage. Etudes fréquentes avant et après les tirs d'explosifs. Petites billes qui poussent la roche (et non la fracture). Energie de surpression dans la roche. Alerte de la population pour les tirs de mine. Présences de sismographes sur des lieux répertoriés particuliers pour effectuer les relevés et mesures des tirs et de leurs conséquences. La municipalité pourra avoir accès aux différentes mesures.

Possibilité d'avoir des études externes également.

Démarrage de la carrière avec tirs de mine (1f/mois) dès septembre. Un SMS sera envoyé à madame la maire afin qu'elle puisse informer la population par mails. L'information sera communiquée quelques jours avant.

Il faudra déterminer les lieux d'implantation des sismographes.

Importance de la carrière au niveau économique. Démarrage de la carrière en juillet pour écouler les anciens stocks.

Il y aura 3 pressiomètres pour contrôler la qualité de l'eau et la quantité prélevée (arrêté). Le forage actuel est juste pour contrôler la qualité de l'eau. La source qui alimente le village ne fournit pas de l'eau pour la carrière.

Si la carrière a besoin d'eau, l'entreprise devra demander obligatoirement passer par la DDTM. Cela sera uniquement pour des petits sprinklers soit 50m<sup>3</sup> jour. Le CM soulève que ce volume est très important

Deux tournées des bus scolaires 7h20 – 8h30. Le CM demande que les camions ne soient pas présents durant le transport des enfants.

Importance également des bâchages des camions et du stop non respecté sur la commune de Loiras. Mr Thirion assure qu'aucun camion ne partira en surcharge. Comment fluidifier les allers-retours des engins pour ne plus avoir des zones d'attente à l'extérieur de la carrière ? Le responsable du site viendra plus tôt pour ouvrir la carrière et s'assurer qu'il n'y ait pas de camion pendant la période des transports scolaires.

Attente/stockage des camions à l'entrée de la carrière dans l'attente des travaux.

Dernier chargement des camions à 15h00.

Il est soulevé que plusieurs câbles ont été arrachés par des camions. Il est donc demandé de signaler la hauteur des câbles aux chauffeurs afin qu'ils soient vigilants avant de rentrer dans la carrière.

Mr Thirion attend la fin des élections départementales pour contacter les élus du canton pour faire le point sur les travaux de la route départementale (largeur de la route, panneaux Stop, vitesse, etc). Etude sur des travaux de redimensionnement et élargissement de la route départementale.

En cas de gros problème sur le village (type inondation), Mr Thirion s'engage à ce que son équipe apporte leur aide pour dégager les routes.

#### **Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal.**

Approuvé par l'ensemble des élu(e)s.

#### **Conseil des maires, Scot Pays d'Hérault – Compte rendu du PLUI.**

Pour faire suite au dernier conseil des maires et à la réunion au sein de la salle des fêtes d'Usclas du Bosc, il est informé au conseil municipal que le Scot Pays d'Hérault et le PLUI vont engendrer des modifications du PLU actuel de la commune. En effet, ces deux documents ont la finalité d'harmoniser et de mettre en cohérence l'ensemble des documents d'urbanisme des différents secteurs géographiques (cœur d'Hérault et Lodevois-Larzac). Aussi bien dans le cadre du Scot et du PLUI, nous devons nous conformer aux lois ALUR et ELAN. Il est donc demandé aux communes de densifier les zones urbaines constructibles et de restreindre les « dents creuses ». Des études sont en cours par la communauté de communes dans chaque ville et village pour harmoniser l'ensemble des règlements.

Les marges de manœuvres du conseil seront donc très étroites puisque le PLU est inférieur hiérarchiquement par rapport au PLUI et au Scot (donc non votés par le CM). Toutefois, la commune sera défendue lors des différents conseils des maires pour éviter tous préjudices supplémentaires aux propriétaires de la commune. Des points seront réalisés après chaque réunion sur ce sujet.

En ce qui concerne la modification de la carte « aléa incendie de forêt », madame la maire informe qu'elle a demandé à plusieurs reprises aux services de la DDTM le nouveau document. La connaissance des modifications sont importantes puisqu'elles pourraient impacter des zones constructibles. A ce jour, toujours en attente de réponse.

#### **Délibération sécurisation voie publique :**

Il était convenu lors du précédent conseil de laisser un mois de plus aux élu(e)s pour étudier les différents devis et plans. Après discussions, le conseil municipal adopte à 9 voix le devis suivant :

Variante 1 pour les secteurs 1 et 2.

Une abstention de la part d'un membre du conseil municipal sans en préciser la cause.

#### **Travaux enfouissement Hérault Energie :**

Un premier RDV a eu lieu avec Hérault énergie pour demander des devis pour enfouir les lignes électriques et téléphoniques. Hérault énergie a précisé que des subventions sont possibles par le département et par France télécom. A ce jour, France télécom ne s'est pas encore rendue sur place pour évaluer les travaux.

Les zones d'enfouissements sont en cours d'étude.

### **Transformateur :**

Un technicien d'Enedis s'est rendu sur la commune pour étudier le transformateur situé sur la route de Loiras. Ses conclusions sont les suivantes :

« Il n'y a pas de risques dans l'immédiat et même prochainement.

Le génie civil du poste est sain, le mur de soutènement du poste ne présente pas de fissures, ou déplacement.

Il semble s'agir d'un tassement du remblai sous la dalle du poste, qui s'est légèrement incliné et a provoqué cette fissure ».

Un complément d'étude va être réalisé pour faire une expertise complète et voir ce qu'il peut être fait pour boucher cette fissure.

### **Délibération Hérault Energie :**

Délibération pour adopter le devis de l'installation de deux nouveaux lampadaires sur la commune (Impasse des Paros et aire de retournement impasse de la Verdrière). Vote à l'unanimité.

### **Festivité :**

L'Etat a annoncé l'allègement des protocoles sanitaires en cours pour la saison estivale 2021. Il est donc décidé que les festivités ou animations vont pouvoir reprendre.

10 juillet : journée des artistes animée par la coop ludique.

13 juillet 2021 : Dîner au centre du village (route de Loiras). Afin de suivre les recommandations de la gendarmerie, il faudra bloquer les accès en amont et en aval des tables pour protéger les résidents par une voiture stationnée en travers.

L'apéritif sera offert par la municipalité au sein de la salle des fêtes.

Repas Paella du traiteur « Favreau », fromages et tartes.

Tarif : 15 euros par adulte / 10 euros pour les enfants / Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

De la musique sera possible via une sono professionnelle. Recherche en cours.

Les inscriptions se feront uniquement par le secrétariat de la mairie avec une traçabilité des inscriptions et des règlements. Un flyer va être réalisé et distribué prochainement.

Vide grenier : le 1er aout 2021

St Gilles : le 21 aout 2021

### **Point mobilier, salle des fêtes :**

Il a été constaté que certaines tables de la salle des fêtes sont abimées. Il est donc voté à l'unanimité d'en renouveler certaines.

Les dimensions seront compatibles pour recevoir 6 à 8 personnes. Des devis sont en cours avec une préférence pour des tables en PVC (moins lourdes) et par lot de 10 tables sur des chariots.

Il est rappelé que lors des manifestations programmées, on ne prête pas les tables et les chaises de la salle des fêtes. Lors des prêts (et hors manifestation), la location est gratuite et 10 tables devront rester dans la salle communale. Des conventions seront établies lors des prêts (le nombre de tables, de chaises et état du mobilier).

Il est demandé que les locations soient connues par madame la maire. Cela évite des annulations si des réunions sont déjà programmées par la commune.

### **Subventions associations :**

Au vu des bilans moraux et financiers fournis par l'amicale d'Usclas du Bosc et par la Coop Ludique, il est voté à l'unanimité l'attribution de 400€ par association.

### **Marché public :**

Après la présentation du rapport des analyses des offres, le conseil municipal vote à l'unanimité les entreprises retenues. Les courriers seront envoyés avant le 19 juin 2021 aux différentes entreprises (attributions et rejets). La réunion préparatoire au chantier est prévue le vendredi 9 juillet 2021 à 18h30 avec l'ensemble des entreprises et la commission travaux.

Il reste à trouver un coordinateur SPS pour encadrer l'ensemble des entreprises. Devis en cours.

### **Convention point lecture – mairie/coop ludique**

Présentation de la nouvelle convention qui relie la mairie et la mission point lecture de la coop ludique. Il faudra ajouter en préambule la délégation de la mission de service public. Pour cela, il sera alors retranscrit les éléments de Pierresvives.

### **Nettoyage locaux publics :**

Des recherches d'une entreprise ou d'auto-entrepreneur sont actuellement en cours pour réaliser le nettoyage de la salle des fêtes, de la mairie et du WC extérieur.

### **DECI de la commune :**

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il n'existe pas de schéma relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Elle effectue actuellement les démarches auprès du SDIS 34 (service prévision) pour remédier à cette problématique. La mairie étant responsable des poteaux et bouches d'incendie de sa commune.

Des relevés ont été effectués par la société SLMI puis transmis au SDIS. Les débits et potentiels hydriques sont satisfaisants.

Les conventions entre le SDIS et la mairie sont à la signature à la direction départementale d'incendie et de secours. Trois arrêtés municipaux seront alors pris pour cette DECI.

### **Election juin 2021 :**

Les élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 et le dimanche 27 juin 2021.

Concernant la tenue du bureau de vote, il y aura une rotation entre 7 élu(e)s pour les élections du 20 juin et entre 8 élu(e)s pour celle du 27 juin.

Les inscriptions sont retranscrites sur deux tableaux.

### **Antenne relais téléphone :**

Suite à la parution au journal officiel de la situation de notre commune au niveau des zones blanches, l'Etat a demandé aux différents opérateurs de se positionner pour installer une antenne relais pour le téléphone. L'entreprise retenue par le département est Bouygues.

Des techniciens sont venus réaliser des études sur le terrain et privilégie la zone haute du village (près de la vierge). L'ensemble des élu(e)s indiquent qu'il faut absolument trouver une zone en dehors du village et des habitations. Une concertation publique est également prévue avec les administré(e)s pour échanger sur cette future installation et trouver collégialement une solution.

Des échanges seront effectués dans ce sens auprès des responsables techniques de cette entreprise.

### Travaux sur la commune :

Des administré(e)s demandent qu'un débroussaillage soit effectué au cœur du village. Cette demande sera notifiée à l'agent communal pour qu'il puisse effectuer cette mission dès la semaine du 14 juin 2021. Il est rappelé que les personnes souhaitant des travaux ou indiquer un avis doivent les inscrire sur le cahier de doléances mis à la disposition au secrétariat de la mairie. Cela permet une traçabilité entre les demandes et les actions menées par la commune et surtout éviter un clivage entre les élu(e)s.

Après recherches et discussions, le devis de la barrière en bois pour le chemin des Paros est validé à l'unanimité. Elle sera placée par l'agent communal.

Recherches en cours pour changer les deux abris de bus (entrée et sortie du village). Pour ne pas dénaturer l'esprit du village, ils seront en bois. Subvention de 3.000,00€ par le département et par abri de bus.

L'entreprise Galtier va intervenir dans la semaine du 14 juin pour nettoyer, désinfecter les climatiseurs et éventuellement les recharger de gaz. Le dépannage est également prévu pour l'une d'elles

### Divers :

Boite mails pour les élu(e)s et employés communaux. Toujours en cours, la demande a été transférée au Directeur Général des Services de la communauté de communes.

Stationnement : La mairie a reçu de nombreux courriers et plaintes à la suite de stationnements abusifs et non réglementaires. Dans l'attente d'un courrier à l'ensemble des administré(e)s et arrêtés, il est rappelé :

- Qu'il n'existe aucune place privative dans le village
- Qu'il est interdit de stationner en dehors des limites des traçages, sur les ralentisseurs et sur la voie publique.
- Qu'il faut faire preuve de bon sens en ne se garant pas devant des portes d'entrées ou
- Et qu'il n'est pas autorisé de se garer devant des portes de garage (même les propriétaires du bien).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Madame la maire  
Madame Caroline Desmaretz-Carles



